

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements  
publics et privés sous contrat des académies de Paris et Créteil

Arcueil, le 5/12/2022

**Affaire suivie par : PRIN Sabrina/GUILLOUX Delphine**

**Référence : DEGT/OM**

**Objet : OLYMPIADES ACADEMIQUES DE MATHÉMATIQUES - SESSION 2023 – ACADEMIES DE  
PARIS ET CRETEIL**

L'épreuve des Olympiades Académiques de Mathématiques, session 2023, se déroulera le mercredi 15 mars 2023 à 8h30.

Je vous informe que les inscriptions seront ouvertes **du mardi 3 au vendredi 20 janvier 2023**.

### **I – Inscription à l'épreuve**

Les Olympiades de mathématiques sont ouvertes aux lycéens de première des voies générale et technologique, scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat, sur la base du volontariat.

La demande d'inscription se fait auprès des professeurs et des chefs d'établissement dont les rôles sont essentiels dans la motivation des élèves.

Pour inscrire vos candidats, vous devez compléter le fichier Excel joint à cette circulaire et transmettre celui-ci au **plus tard le 20 janvier 2023** par mail aux adresses suivantes : [sabrina.prin@siec.education.fr](mailto:sabrina.prin@siec.education.fr) et [delphine.guilloux@siec.education.fr](mailto:delphine.guilloux@siec.education.fr)

### **II – Déroulement de l'épreuve**

L'épreuve, d'une durée de 4 heures, se déroule en deux parties de 2h chacune, séparées d'un intermède de 10 minutes :

- la première partie consiste en la résolution individuelle de deux exercices ;
- la seconde partie est consacrée à la résolution de deux exercices, uniquement par équipe.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Les équipes mixtes de **2 à 4 candidats maximum**, si possible paritaires, doivent être formées par des candidats inscrits dans le même établissement.

Dans le cas où des coéquipiers seraient absents le jour de l'épreuve, le candidat présent concourra seul.

Pour la composition des équipes, il faut distinguer d'une part les candidats inscrits en voie générale-spécialité mathématiques et d'autre part les candidats inscrits en voie générale-autres spécialités et voie technologique.

**ATTENTION : Dans le cas où vous présentez des candidats, votre établissement sera automatiquement centre d'épreuve pour l'ensemble de vos candidats.**

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Pour le directeur et par délégation,  
le chef de la division de l'enseignement  
général et technologique,

Atan BONETTO-BOISARD